



Ville de Wavre  
Place de l'Hôtel de Ville 1  
1300 WAVRE

## ::: COMMUNIQUÉ DE PRESSE :::

### Hospitalité et respect des droits humains : Wavre ouvre un lieu d'hébergement collectif temporaire pour migrants et deux abris de nuit pour personnes sans-abri

Wavre, le 26 janvier 2021 – Formalisation en Conseil communal de la décision des autorités wavriennes d'ouvrir sur le territoire un lieu d'hébergement collectif pour migrants. L'ancienne conciergerie de l'Ermitage est le lieu dédié et l'objet de la convention signée avec l'asbl Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés.

Cette démarche solidaire se greffe à l'installation par le CPAS de Wavre de deux hébergements de nuit pour personnes sans-abri qui constitue une première en Brabant wallon.

En 2017, la Ville votait la motion « [Wavre, Commune hospitalière](#) » s'engageant ainsi pour une politique migratoire basée sur l'hospitalité et le respect des droits humains vis-à-vis des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes migrantes en général.

Ces personnes, souvent très vulnérables vu leur parcours migratoire, leur situation d'exil et leurs conditions de vie sont, faut-il le rappeler, susceptibles d'être victimes de trafic voire de traite d'êtres humains (exploitation sexuelle, travail forcé, trafic d'organes...).

Malgré l'absence de cadre juridique belge spécifique aux migrants en transit, ces personnes ont des droits fondamentaux qui sont garantis par des conventions internationales et qui sont repris dans notre Constitution et notre Code pénal belges. Chaque niveau de pouvoir, à son niveau de compétence, se doit de répondre à ces obligations de protection. Les communes et les CPAS, de même que les provinces ont un rôle à jouer dans ce cadre, que ce soit en termes d'information mais aussi de coordination des acteurs de terrain comme la police, le CPAS, les collectifs citoyens en permettant par exemple l'accès à des locaux.

*NB : apporter une aide humanitaire aux migrants n'est pas constitutif d'une infraction pénale en vertu de l'article 77 de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.*

Je rappelle que de nombreux citoyens, et parmi eux de nombreux Wavriens, s'impliquent depuis plusieurs années à titre individuel ou au sein de collectifs pour apporter leur soutien à ce public vulnérable.

Cette implication qu'il convient de saluer sur le plan humain a cependant ses limites et nous impose, en tant que pouvoir public, de nous impliquer nous aussi à notre niveau et dans le cadre de nos missions respectives, pour assurer un traitement digne à chaque personne qu'elle soit d'ici ou d'ailleurs (article 23 de la Constitution) et de garantir leur protection (article 422 bis du Code pénal).

La crise de la Covid que nous connaissons actuellement accroît encore davantage le problème tant pour les migrants que pour les personnes qui leur apportent leur appui. Leur forte mobilité et leur crainte vis-à-vis de toute structure officielle en raison de l'irrégularité de leur séjour empêchent une réelle prise en charge, une traçabilité ou une mise en quarantaine. La prise en compte de cette réalité est indispensable dans la gestion de la crise sanitaire.

Aujourd'hui, le Collège concrétise un projet emblématique dans ce cadre et propose au Conseil communal de valider la décision d'ouverture d'un lieu d'hébergement collectif temporaire pour migrants à Wavre. Convaincue que l'échelon local est crucial dans l'accompagnement des ressortissants étrangers, Wavre mettra tout en œuvre pour que ce projet soit une réussite.

Le lieu dédié à l'hébergement collectif temporaire pour migrants est l'ancienne conciergerie de l'Ermitage et c'est l'asbl Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés qui organisera et coordonnera l'action par le biais d'une convention d'occupation précaire du lieu pour une durée de 6 mois.

### Un petit mot sur la Plateforme Citoyenne ...

L'asbl Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés fédère, depuis 2015, les énergies citoyennes autour de l'accueil des personnes en situation d'exil présentes sur le territoire belge et organise l'hébergement de celles-ci.

<http://www.bxlrefugees.be/qui-sommes-nous/>

Dans le contexte Covid, en 2020 et cette année encore, de nombreux jeunes migrants sont laissés à la rue. Pour leur permettre de confiner, à l'instar de la population belge, l'asbl a ouvert, entre mars et août dernier, plus de 35 hébergements dont 11 en Brabant wallon. Malgré la crise, la Plateforme garantit ainsi un cadre serein aux personnes qui en ont besoin. À Wavre, un groupe local de la Plateforme s'est structuré en 2019 sous le nom de « Wavre Refugees » et ce sont ses bénévoles qui prendront en charge la gestion quotidienne de l'hébergement de l'Ermitage.

Le projet wavrien a démarré en 2019 mais, en raison du contexte sanitaire, la procédure s'est vue ralentie. Aujourd'hui, la Ville de Wavre est ravie de pouvoir finaliser la décision

Ce projet s'inscrit non seulement dans la philosophie de l'hospitalité locale mais répond également à la circulaire des Ministres wallons Christie Morreale et Yves Dermagne de septembre dernier, invitant les communes à soutenir les initiatives citoyennes d'accueil et d'accompagnement sur leur territoire. <https://interieur.wallonie.be/node/929>

Signalons également que la Plateforme citoyenne Wavre Refugees s'est vu octroyer par la Région wallonne une subvention de 1.800€ destinée à participer aux frais d'hébergement et de charges rencontrés par le Collectif. Elle a également bénéficié d'un don de masques et de gel hydroalcoolique venant de notre Gouverneur de Province ainsi que d'une trousse de secours complète grâce à Médecins Sans Frontières.

### Abris d'urgence à Wavre

Parallèlement à l'ouverture de l'hébergement collectif à l'Ermitage, le CPAS de Wavre a installé **deux hébergements de nuit** pour personnes sans-abris. Une collaboration a été établie avec La Défense qui a livré et installé deux containers bruts sur le site du CPAS. Ces containers sont aujourd'hui aménagés avec un lit de camp et une couverture, un chauffage d'appoint, une armoire, une serrure avec code et du matériel pour animal de compagnie. Il s'agit d'une première en Brabant wallon.

Nathalie Sclavont, responsable de ce projet pour la cellule Logement du CPAS précise que « ces boxes sont aménagés sur fonds propres par le CPAS et sont exclusivement dédiées aux personnes sans abri du territoire de Wavre, accompagnées ou non d'un animal de compagnie. C'est très rare qu'un centre d'accueil accepte les animaux. » et d'ajouter « qu'il n'y a pas de durée d'hébergement fixée. Cela peut aller d'une nuit pour se poser, se réchauffer et se doucher à plusieurs jours, en fonction de la météo et du projet de vie de la personne. Si cette dernière a un réel projet de stabilité et de trouver un logement, elle pourra rester hébergée dans cet abri le temps d'entamer les procédures de recherche de logement et de trouver une solution. »

Ces logements d'urgence devraient rester jusqu'au mois de mars. Ils n'ont pas encore été utilisés pour le moment.

Ce projet CPAS est réalisé en partenariat avec la Ville de Wavre qui met à disposition des abris de nuits deux personnes de son service de Cohésion sociale. Deux à trois fois par semaine, elles seront présentes pour accueillir les demandeurs et les aider à leur installation.

Le CPAS appelle aux dons pour recevoir des sacs de couchage afin que les nuits des personnes accueillies soient plus agréables.

Contact Ville de Wavre pour l'hébergement collectif à l'Ermitage : Françoise Pigeolet – [francoise.pigeolet@wavre.be](mailto:francoise.pigeolet@wavre.be) – 0475/95 15 56

Contact CPAS de Wavre pour abris de nuit : Carine Hermal – [carine.hermal@wavre.be](mailto:carine.hermal@wavre.be) – 0486/56 83 32